

---

Présidence : Grèce

**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT  
(753ème séance plénière)**

1. Date : Vendredi 6 mars 2009

Ouverture : 10 h 25

Clôture : 10 h 35

2. Présidente : Ambassadrice M. Marinaki

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AUX THÈMES POUR LA DEUXIÈME PARTIE DE LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Présidente

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 885 (PC.DEC/885) relative aux thèmes pour la deuxième partie de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AUX DATES DE LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Présidente

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 886 (PC.DEC/886) relative aux dates de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AU THÈME ET AUX DATES  
DU SÉMINAIRE SUR LA DIMENSION HUMAINE  
À VARSOVIE

Présidente

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 887 (PC.DEC/887)  
relative au thème et aux dates du Séminaire sur la dimension humaine à  
Varsovie ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Présidente, Biélorussie (également au nom de la Fédération de Russie)  
(annexe), États-Unis d'Amérique

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 12 mars 2009 à 10 heures, Neuer Saal



---

**753ème séance plénière**

PC Journal No 753, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BIÉLORUSSIE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE)**

S'agissant de l'approbation des décisions du Conseil permanent relatives aux thèmes et dates de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine et du Séminaire sur la dimension humaine, et eu égard également à la déclaration de la Présidence sur d'autres réunions au titre de la dimension humaine en 2009, nous souhaiterions faire la déclaration ci-après.

Le Conseil permanent a adopté des décisions concernant deux réunions de l'OSCE dans le domaine de la dimension humaine. Les thèmes et les dates des trois autres réunions (à savoir les réunions supplémentaires sur la dimension humaine) sont mentionnés dans la déclaration de la Présidence, qui n'est pas une décision consensuelle des États participants.

Conformément au paragraphe VI A)2 des règles de procédure de l'OSCE, la date, le lieu et le(s) thème(s) ainsi que l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de chaque réunion de l'OSCE doivent faire l'objet d'une décision approuvée par les États participants. Ces exigences s'appliquent également aux réunions supplémentaires sur la dimension humaine.

Conformément au paragraphe VI B) des règles de procédure, les réunions tenues sans une telle décision des États participants ne sont pas dénommées « réunions de l'OSCE ». Elles appartiennent à la catégorie des réunions de l'OSCE tenues par la Présidence ou une structure exécutive de l'Organisation et, par conséquent, ne doivent pas être financées à partir du budget unifié de l'OSCE. Les documents élaborés lors de telles réunions ne sont pas considérés comme des documents de l'OSCE.

Nous rappellerons également qu'en cas de contradiction avec des décisions de l'OSCE adoptées précédemment, les règles de procédure priment (paragraphe VII.1).

Nous nous fonderons sur cette position dans nos travaux dans le domaine de la dimension humaine ainsi qu'au cours des discussions budgétaires.

Compte tenu des problèmes qui se sont accumulés concernant la tenue des réunions de l'OSCE sur la dimension humaine, les délégations de la République de Biélorussie et de la Fédération de Russie appellent d'urgence les partenaires de l'OSCE à discuter sérieusement

d'une modification des modalités de ces réunions afin de les rendre conformes aux règles de procédure de l'OSCE, en supprimant les contradictions et les incohérences ayant trait notamment à la durée et au contenu, et en renforçant l'efficacité de ces réunions. Nous espérons aussi que cette discussion jettera les bases de consultations sur l'amélioration générale des activités de l'OSCE dans le domaine de la dimension humaine.

Nous rappelons qu'en 2008, la Présidence en exercice de l'OSCE s'était déclarée prête à organiser une discussion sur les modalités des réunions dans le cadre de la dimension humaine mais que cette discussion n'a malheureusement pas eu lieu. Nous prions la Présidence grecque d'accorder cette année toute l'attention voulue au problème de l'amélioration des activités de l'OSCE dans le domaine de la dimension humaine et d'organiser une discussion sur la question parmi les États participants. Nous nous déclarons prêts à participer activement à cette discussion et espérons que nos partenaires de l'OSCE feront preuve d'une approche constructive.

Nous vous prions de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/885  
6 mars 2009

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**753ème séance plénière**

PC Journal No 753, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 885**  
**THÈMES POUR LA DEUXIÈME PARTIE DE LA RÉUNION**  
**SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS**  
**CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE**

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 476 (PC.DEC/476) du 23 mai 2002 concernant les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine,

Décide de retenir les thèmes « Roms/Sintis et, en particulier, éducation précoce pour les enfants roms et sintis », « Éducation aux droits de l'homme » et « Liberté d'expression, médias et information libres » pour la deuxième partie de la Réunion de 2009 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/886  
6 mars 2009

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**753ème séance plénière**

PC Journal No 753, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 886**  
**DATES DE LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE**  
**DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE**

Le Conseil permanent,

Décide que la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine se tiendra à Varsovie du 28 septembre au 9 octobre 2009.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/887  
6 mars 2009

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**753ème séance plénière**

PC Journal No 753, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 887**  
**THÈME ET DATES DU SÉMINAIRE SUR**  
**LA DIMENSION HUMAINE À VARSOVIE**

Le Conseil permanent,

Ayant examiné les conclusions de la Réunion de l'OSCE de 2008 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine,

Décide que le Séminaire sur la dimension humaine se tiendra à Varsovie du 12 au 14 mai 2009 sur le thème suivant : « Renforcement de l'état de droit dans l'espace de l'OSCE, avec un accent particulier sur l'administration effective de la justice » ;

Charge le BIDDH d'élaborer l'ordre du jour et les modalités du Séminaire.